

COMPTES CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS
EXERCICE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
SITUATION PROVISOIRE

PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire n° 06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptés par la commission européenne.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels de marque Mitsubishi Fuso et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com	Société de communication	100%
SNGU	Commercialisation de véhicules de marque Fiat, Lancia et Alfa Romeo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

- **Immobilisations incorporelles -IAS 38-**
Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

- **Immobilisations corporelles -IAS 16-**
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas. Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes:

Constructions (gros œuvres) 30 ans
Aménagements des constructions 3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage 2 à 15 ans
Matériel informatique 5 ans
Matériel de transport 4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau 10 ans
Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

- **Contrats de location financement -IAS 17-**

La filiale Leader Location LD dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

- **Avantages au personnel -IAS 19-**

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculés annuellement par un actuaire indépendant.

- **Retraitement des impôts -IAS 12-**

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

- **Actions propres -IAS 32-**

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

BILAN ACTIF

	31-déc-11	31-déc-10
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	140 000,00	140 000,00
Immobilisations corporelles	572 701 904,61	384 363 723,32
Titres de participation non consolidés	23 490,00	23 490,00
Autres immobilisations financières	45 815,00	45 815,00
Impôts différés Actif non courants	6 805 593,00	6 849 274,00
Actifs non courants	579 716 802,61	391 422 302,32
Stocks	865 755 596,73	962 780 769,67
Comptes Clients	715 246 071,91	516 851 602,66
Autres créances d'exploitation	347 355 571,37	202 641 474,32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	124 645 056,44	49 194 920,42
Actifs courants	2 052 999 372,65	1 731 468 767,07
Total Actif	2 632 716 175,26	2 122 891 069,39

BILAN PASSIF

	31-déc-10	31-déc-11
PASSIF		
Capital social	481 758 720,00	472 000 000,00
Prime d'émission	67 754 793,80	
Réserves consolidées	887 669 060,53	981 006 011,93
Résultats consolidés de l'exercice	182 099 937,96	191 870 576,85
Capitaux propres part groupe	1 619 282 512,29	1 644 876 588,78
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres	1 619 282 512,29	1 644 876 588,78
Autres passifs non courants	12 440 023,73	19 150 421,30
Impôts différés non courants	9 813 490,00	9 005 595,00
Passifs non courants	1 641 536 026,02	1 673 032 605,08
Dettes fournisseurs	448 374 918,34	296 264 623,47
Autres passifs courants	201 212 153,94	122 773 388,69
Autres passifs financiers à court terme	341 593 076,96	30 820 452,15
Passifs courants	991 180 149,24	449 858 464,31
Total Passif	2 632 716 175,26	2 122 891 069,39

COMPTE DE RÉSULTATS

	31-déc-11	31-déc-10
Chiffre d'affaires	2 866 530 203,09	2 626 956 106,14
Coût des biens vendus	2 361 814 598,57	2 143 364 514,64
Charges externes	73 912 169,53	67 119 043,04
Charges de personnel	123 001 599,85	114 152 020,22
Impôts et taxes	7 298 709,54	7 206 459,13
Dotations d'exploitations	49 007 263,05	38 463 884,19
Reprises d'exploitations	12 038 479,41	7 471 299,71
Autres produits	7 773 330,23	12 735 793,43
Autres charges	14 296 856,91	13 498 348,23
RESULTAT OPERATIONNEL	257 010 815,28	263 358 929,83
Produits financiers	30 418 131,90	36 212 798,82
Charges financières	21 281 363,22	19 867 579,80
RESULTAT FINANCIER	9 136 768,68	16 345 219,02
Charges d'impôt	84 047 646,00	87 833 572,00
RESULTAT NET CONSOLIDE	182 099 937,96	191 870 576,85
RESULTAT PAR ACTION	3,86	4,07
RESULTAT DILUE PAR ACTION	3,86	4,07

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011



FIDUCIAIRE DES SOCIETES MAROCAINES

AUTO HALL

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société AUTO HALL et ses filiales (Groupe AUTO HALL) comprenant le bilan, le compte de produits et charges consolidés et le périmètre de consolidation au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.619.282 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 182.100.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe AUTO HALL arrêtés au 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAR GRANT THORNTON MAROCAINES
Albert BENOUDIZ
Expert-Comptable
Associé

FIDUCIAIRE DES SOCIETES MAROCAINES
Albert BENOUDIZ
Expert-Comptable